

DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2016

Nombre de Conseillers : 19

En exercice 19 Date de convocation du Bureau Communautaire :

Le 21/01/2016

Présents 16 Pouvoirs 0 Votants 16

Le 28 Janvier 2016, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI.

Absents excusés: Yves DUMOULIN, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Secrétaire de séance : Bernard GRISON

OBJET : ASSAINISSEMENT - Demande de subvention - Schéma directeur d'assainissement - Commune de Rancé

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, précise que le système d'assainissement de la commune de Rancé se compose de 3 unités de traitement. L'une d'elle, en limite de capacité, connaît des dysfonctionnements. La réalisation d'un schéma directeur permettra d'établir un programme de travaux de mise en conformité.

L'opération, pilotée par le service assainissement de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, est estimée à 25 000 € H.T. Elle est susceptible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau! » (2013-2018).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'études diagnostic des systèmes d'assainissement sur la commune de Rancé évalué à 25 000 € H.T et son plan de financement,
- S'engage à mener à terme cette opération,
- Sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental pour la réalisation de cette opération,
- Autorise le président à signer toute pièce nécessaire à cette demande,
- Autorise pour cette opération le Conseil départemental à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser,
- Demande l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les études par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

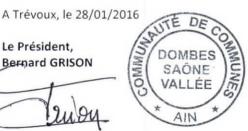
Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

- 3 FEV. 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : N° récépissé télétransmission : 001-200042497-2016/01/28-2016B03-AS

Affichage le : - 3 FEV. 2016 Le Président,

Bernard GRISON



;		